



INFO DE LA DELEGATION 4

Chèque Cadeau Culture de 40 € pour les enfants quittant le collège

La prestation « Chèque Culture » en faveur des enfants qui quittent le collège, mise en place en 2014 par les membres du Conseil Départemental de l'Action Sociale, est reconduite.

Cette prestation sera versée sous forme de carte cadeau de 40 €.

Sont concernés les enfants qui quittent le collège quelque soit leur âge et leur orientation.

Ce chèque cadeau sera attribué en une seule fois sans conditions de ressources.

Les parents dont les enfants remplissent les conditions doivent transmettre l'imprimé joint dûment complété.



Demande d'attribution d'une carte cadeau culture d'un montant de 40 €
à transmettre par mail à **actionsociale.67@finances.gouv.fr** avec la pièce justificative*

Nom et prénom de l'agent.e :

.....

 administratif :

Choisissez l'adresse mail à laquelle le lien pour la commande du chèque cadeau sera transmis :

Personnelle :@.....

Professionnelle :@.....

Direction :

DRFIP DOUANES INSEE DDPP DISI DIRCOFI DVNI

DREETS SCL ASN SG MESFIN DNEF

Atteste sur l'honneur que :

Nom de l'enfant ** :

Prénom :

Date de naissance :

Est inscrit pour la prochaine rentrée scolaire dans l'établissement dont le nom figure ci-dessous :

Date :

Signature :

*Pièce justificative à joindre :

- Tout document qui justifie l'inscription (lettre ou mail de confirmation d'inscription transmise par l'établissement, certificat de scolarité, ...)

** Merci de remplir un formulaire par enfant